



## PROCES VERBAL

# Séance du Conseil municipal du 25 avril 2019

---

25 conseillers étaient présents :

Victor Bonnevie - Georges Bouty - Daisy Brun - Bernadette Chamoussin - Roger Chenu - Laurence Dupuy-Verbinnen - Camille Dutilly - Anthony Destaing - Jean-Claude Doche - Christian Duc - Guy Ducognon - Sylviane Duchosal - Michel Genettaz - Laurent Hureau - Anne Le Mouëllic - Corine Maironi-Gonthier - Stéphane Michel - Christian Milleret - Lionel Pellicier - Dominique Petrau - Marie-Pierre Rebrassé - Laetitia Rigonnet - Guy Romanet - Claudine Traissard - Pascal Valentin.

6 conseillers étaient excusés et avaient donné pouvoir :

Evelyne Arnaud (pouvoir à Jean-Claude Doche) - Laurent Desbrini (pouvoir à Anthony Destaing) - Isabelle Gostali De Lima (pouvoir à Claudine Traissard) - Audrey Romao-Jacquier (pouvoir à Pascal Valentin) - Lucien Spigarelli (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Xavier Urbain (pouvoir à Michel Genettaz).

1 conseiller était excusé :

Nicolas Cougoule.

7 conseillers étaient absents :

Injoud Ajeche - Véronique Barco - Damien Meignan - André Pellicier - Céline Pellicier - Solène Terrillon - Sylvie Villars.

\* \* \* \* \*

A 19 heures, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Elle informe l'assemblée de la démission d'Aurélie Mailet de son poste de conseillère municipale, commune déléguée de Granier, à la date du 24 avril 2019.

Elle explique que cette démission a été motivée par des divergences de point de vue au sujet de la gestion de la forêt communale de Granier, ainsi que sur l'avenir envisagé pour le télésiège par l'association créée à cet effet. Sur ce point, Mme le Maire expose que des représentants de l'association « L'étoile sportive du Cornet » ont été reçus récemment car ils souhaitent remettre en fonctionnement le télésiège, et ils désiraient au préalable savoir dans quelle mesure la commune les accompagnerait dans ce projet. Christian Duc ajoute que Mme Mailet émet des réserves essentiellement quant à la sécurité autour des activités nordiques.

Puis il est procédé à l'élection du secrétaire de séance. A l'unanimité, Laetitia Rigonnet est élue.

# **I - Administration générale, finances et ressources humaines :**

---

## **Administration générale**

### **1 – Garderies périscolaires d’Aime Borrione, Villette et Longefoy : renouvellement des délégations de service public**

Madame le Maire informe le conseil municipal que les contrats de gestion des garderies périscolaires d’Aime, de Longefoy et de Villette arrivent à échéance à la fin de l’année scolaire et qu’il convient de relancer la procédure de délégation de service public selon l’article L 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales modifié.

- Garderie périscolaire Aime Borrione :

Le service de garderie périscolaire fonctionnera dans les locaux de l’école destinés à cet effet avec les horaires suivants, et avec un effectif maximum de 40 enfants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H30 à 8H20, de 11H30 à 12H15 et de 16H30 à 18H15

- Garderie périscolaire Villette :

Le service de garderie périscolaire fonctionnera dans les locaux de l’école destinés à cet effet avec un effectif maximum de 18 enfants, selon les horaires suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7H30 à 8H20 et de 16H30 à 18H15

- Garderie périscolaire Longefoy :

Le service de garderie périscolaire fonctionnera dans les locaux de l’école destinés à cet effet avec un effectif maximum de 18 enfants, selon les horaires suivants : les lundis, mardis, jeudis et vendredis : de 7H30 à 8H35 et de 16H45 à 18 H 00.

Corine Maironi-Gonthier ajoute qu’une réflexion devra être menée pour harmoniser le traitement des garderies périscolaires, dans toutes les écoles de la commune nouvelle.

..Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, approuve le projet de gestion du service de garderie périscolaire des écoles publiques d’Aime, Villette et Longefoy pour 4 périodes correspondant aux années scolaires 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023.

### **2 – Avenant n°2 au bail de location de la gendarmerie d’Aime**

Madame le Maire rappelle le bail de location des locaux de la caserne de gendarmerie d’Aime-La-Plagne renouvelé en date du 27 décembre 2012 au profit de l’Etat, pour un montant de loyer annuel de 88 000 €.

Elle présente l’avenant n° 2 au bail portant sur la révision du loyer qui doit être approuvé en conseil municipal à l’expiration de chaque période triennale. Elle précise que le loyer sera porté à la somme de 93 130,75 €/an pour la location des locaux de la brigade de gendarmerie et des 10 appartements attenants.

..Le Conseil municipal, à l’unanimité des membres présents, approuve l’avenant n° 2 au bail à passer avec le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Savoie concernant la location des locaux de la caserne de Gendarmerie d’Aime-La-Plagne et portant sur la révision du loyer.

### **3 – Renouvellement de la convention de location de terrains lieudit « Plan des Bergères » à l’UCPA**

Michel Genettaz rappelle au Conseil municipal le bail conclu avec l’UCPA en 2010 pour la location des parcelles cadastrées section C n° 2 et A n° 60, lieudits "Plan des Bergères" et

"Les Provagnes". Il propose la conclusion d'un nouveau bail pour un loyer annuel de 5 000 € pour la location des parcelles cadastrées C n°2 et A n°60 d'une superficie totale de 5 350 m<sup>2</sup>.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le renouvellement du bail de location à intervenir avec l'UCPA pour une durée de 9 années, à compter du 1er mai 2019.

#### 4 – Cimetière de Longefoy : reprise de la concession n°83 des consorts Clerc

Madame le Maire demande de se prononcer sur la reprise par la Commune de la concession cinquantenaire n° 83 appartenant aux consorts Clerc. Ces derniers souhaitent l'abandonner, aussi propose-t-elle de reprendre cette concession moyennant le prix de 58,95 € compte tenu des années restantes.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'autoriser le Maire à reprendre au nom de la Commune et à remettre en service pour de nouvelles inhumations, la concession cinquantenaire n° 83, dans le cimetière de Longefoy, des consorts Clerc moyennant le prix de 58,95 €.

### Finances

#### 5 – Vote des subventions aux écoles pour les classes de découverte, sorties 2 jours et sorties sportives et culturelles

Christian Duc propose le vote par anticipation de 3 subventions relatives aux sorties sportives et culturelles et classes découvertes des écoles, les autres subventions seront examinées au conseil municipal du 6 juin. Il précise que les montants proposés sont identiques à ceux votés l'an dernier.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le vote par anticipation de 3 subventions relatives aux sorties sportives et culturelles et classes découvertes des écoles, comme suit :

Classes découverte	22,5 €/nuit/élève
Sortie 2 jours/1 nuit limitée à 1 classe/école	11 €/nuit/élève
Sorties sportives et culturelles	65 €/élève

## II – Urbanisme, affaires foncières :

#### 6 – Vente d'une parcelle à Granier, à Mmes Vanessa Tresallet et Aurély Maillet

Christian Duc expose au Conseil municipal que Mmes Tresallet et Maillet ont sollicité l'acquisition d'une partie de la parcelle communale à Granier, lieudit "La Cudraz" cadastrée section L n° 474p d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> environ, classée en zone non constructible Az au PLU, afin d'agrandir leur tènement.

Il propose de céder cette partie de parcelle au prix total de 2,00 € le m<sup>2</sup>, étant entendu que tous les frais sont à la charge de l'acquéreur.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la vente à Mmes Tresallet et Maillet d'une partie de la parcelle communale cadastrée section L n° 474p d'une superficie de 30 m<sup>2</sup> environ, au prix de 2,00 € le m<sup>2</sup>.

## 7 – Lotissement de l'Adray à Longefoy : vente du lot n°16 à M. Arnaud Duru et Mme Maryse Jeanjean

Michel Genettaz expose au Conseil Municipal que M. Duru et Mme Jeanjean ont sollicité l'acquisition d'un terrain dans le lotissement de l'Adray à Longefoy afin d'y établir leur résidence principale.

Il propose donc de vendre à M. Duru et Mme Jeanjean le lot n° 6 d'une superficie approximative de 970 m<sup>2</sup>, et précise que le prix de vente du lot s'élève à 97 000 €.

**..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la vente à M. Arnaud Duru et Mme Maryse Jeanjean du lot n° 6 dans le lotissement de l'Adray, d'une superficie approximative de 970 m<sup>2</sup> pour le prix de 97 000 €.**

## 8 – Vente d'une parcelle à Villaroland, lieudit « Plan à Coquoz », à M. Roland Chenu

*Arrivée de Daisy Brun.*

*Roger Chenu sort de la salle et ne participe pas au vote.*

Roger Chenu expose au Conseil municipal que M. Roland Chenu a sollicité l'acquisition de la parcelle cadastrée section O n° 1055 à Villaroland, lieudit "Plan à Coquoz" afin d'agrandir son tènement. Il propose de céder cette parcelle non bâtie classée en zone Ucz au PLU, au prix de 7 200 €.

**..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la vente à M. Roland Chenu de la parcelle cadastrée section O n° 1055, d'une superficie de 240 m<sup>2</sup> au prix de 7 200,00 €.**

## 9 – Dépôt d'autorisation d'urbanisme pour la salle des fêtes de Longefoy : création d'un porche d'entrée

Michel Genettaz expose au Conseil municipal la nécessité de créer un porche pour protéger l'entrée de la salle des fêtes de Longefoy. Il ajoute que ce porche rendra cette entrée plus fonctionnelle et esthétique. Il rappelle que la réglementation stipule que le Conseil municipal doit donner au Maire l'autorisation de déposer la demande d'autorisation d'urbanisme correspondante.

Corine Maironi-Gonthier propose aux élus de Longefoy d'engager une réflexion sur le nom qui pourrait être donné à cette salle, en lieu et place de « salle des fêtes ».

**..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour la création d'un porche d'entrée de la salle des fêtes de Longefoy.**

## 10 – Création d'un parking à Tessens : acquisition des parcelles de M. Guillaume Duchosal, des consorts Sandrine, Nadège et Guillaume Duchosal, et de Mme Gabrielle Chenu Serafini

*Roger Chenu et Sylviane Duchosal sortent de la salle et ne participent pas au vote.*

Roger Chenu rappelle au Conseil municipal le projet de création d'un parking à la sortie du village de Tessens côté Granier, en aval de la route départementale et la nécessité d'acquérir des parcelles privées pour cette opération, 15 place de stationnement pourront ainsi être créées.

Il indique que des discussions ont eu lieu avec les propriétaires concernés par ce projet. Il présente au Conseil municipal la promesse de vente correspondante, et précise que le prix de vente s'établit à 18 € le m<sup>2</sup>, le classement au PLU étant en zone Uaaz.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'acquérir de M. Guillaume Duchosal la parcelle cadastrée section R n° 957 au prix de 18,00 € le m<sup>2</sup>, soit au prix total de 1 656,00 €.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'acquérir des conjoints Duchosal Sandrine, Nadège épouse Bataille et Guillaume la parcelle cadastrée section R n° 213 au prix de 18,00 € le m<sup>2</sup>, soit au prix total de 2 250,00 €.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'acquérir de Mme Gabrielle Chenu épouse Serafini, la parcelle cadastrée section R n° 214p au prix de 18,00 € le m<sup>2</sup>, soit environ 2 124,00 €.

## 11 – Autorisation de survol de domaine public à M. et Mme Cédric Chenu, au Breuil

*Arrivée de Camille Dutilly.*

Roger Chenu informe le Conseil municipal que M. et Mme Cédric et Emilie Chenu ont déposé un permis modificatif pour l'aménagement d'un logement avec notamment un débord de la toiture en façade sud-ouest du bâtiment, sur le domaine public.

Il indique que ces travaux nécessitent le survol d'une partie du domaine public situé en façade sud-ouest du bâtiment cadastré section P n° 1418.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la convention à intervenir avec M. et Mme Cédric et Emilie Chenu et d'autoriser le survol du domaine public, en façade sud-ouest du bâtiment cadastré section P n° 1418, au Breuil.

## 12 – Autorisation de survol de domaine public à M. et Mme Claude Bonnevie, à Longefoy

Michel Genettaz informe le Conseil municipal que M. et Mme Claude et Sandie Bonnevie ont déposé un permis pour la construction d'une habitation dans le lotissement de l'Adray. Ce projet prévoit notamment un débord de la toiture en façade nord du bâtiment, sur le domaine public (chemin).

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'accepter la convention à intervenir avec M. et Mme Claude et Sandie Bonnevie et d'autoriser le survol du domaine public de la toiture, en façade nord du futur bâtiment, à Longefoy, lotissement de l'Adray.

## **III – Travaux, affaires forestières :**

---

## 13 – Projet de microcentrale hydroélectrique du Nant de Tessens amont, demande d'autorisation de défrichement réalisée pour le compte de la commune par la SAS Yethy

Roger Chenu rappelle au conseil municipal les délibérations prises les 27 septembre et le 29 novembre 2018 suite à la sollicitation de la société SAS YETHY, basée à La Bâthie, qui souhaite développer un nouveau projet de microcentrale hydroélectrique sur la partie

amont du Nant de Tessens, au-dessus de la prise d'eau de la microcentrale existante de la société Tarentaise Hydro Energie.

Cet aménagement situé uniquement sur des parcelles communales (prise d'eau, conduite forcée, centrale) sera réalisé et géré par la SAS Yethy au moyen d'un bail emphytéotique de 50 ans à conclure avec la Commune.

Il expose que dans le cadre de la poursuite du dossier, la Commune doit autoriser la SAS Yethy à effectuer les démarches de demande de défrichement et/ou déboisement, pour son compte. Aussi, la SAS YETHY, sollicite-t-elle la commune afin d'être mandatée à cet effet.

Anthony Destaing se déclare inquiet de savoir si ce projet va bien respecter le débit d'eau réservé dans le ruisseau. Roger Chenu remarque que, en effet, sur la période hivernale et automnale, le débit constaté « à vue d'oeil » semblait faible. Cependant, afin d'en être certain, il faudrait faire réaliser des mesures.

**..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de donner mandat à la SAS Yethy pour effectuer la demande d'autorisation de défrichement.**

## 14 – Convention avec la DIR Centre Est pour la réalisation d'un merlon pare-blocs en protection de la RN90

Christian Milleret explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la sécurisation de la RN90 au droit du Rocher Ste-Anne à Villette et plus particulièrement de sa protection contre les chutes de blocs, la DIR Centre-Est doit procéder à la réalisation d'un merlon pare-blocs ; ces travaux concourent également à la protection de la voie communale dénommée "route de l'Eglise".

Il indique qu'il y a lieu par conséquent de conclure une convention ayant pour objet de définir les conditions dans lesquelles la DIR Centre-Est est autorisée à occuper, à titre temporaire, les emprises et volumes nécessaires à la réalisation de protections pare-blocs et de leur entretien ultérieur. Il ajoute qu'aucune indemnité ne sera versée à la collectivité par la DIR Centre-Est.

Il précise également que la route des Roches sera fermée pendant une période de 2 mois, pendant les travaux.

**..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention d'occupation pour la réalisation d'un merlon pare-blocs à Villette, au droit du Rocher Ste-Anne. Ces travaux concourent également à la protection de la voie communale dénommée "route de l'Eglise".**

## 15 – Programme 2019 des travaux sylvicoles à réaliser en forêt communale d'Aime : demande de subvention auprès du Conseil régional

Michel Genettaz informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de programmer les travaux en forêt communale proposés par les services de l'ONF pour l'année 2019.

La nature des travaux est la suivante : nettoyage et dépressage de semis naturels

Le montant estimatif des travaux est 5 170 euros HT

Madame le Maire fait connaître au Conseil Municipal le dispositif de financement relatif au projet en forêt communale

⇒ Dépenses non subventionnables : néant

⇒ Dépenses subventionnables : 5 170 € H.T

\* Montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Régional : 1 551 euros H.T

\* Montant total des subventions : 1 551 euros H.T

\* Montant total de l'autofinancement communal des travaux subventionnés : 3 619 euros H.T

⇒ La somme totale à la charge de la commune s'élève à : 3 619 euros H.T.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de faire procéder, par l'ONF, au nettoyage et au dépressage de semis naturels. Le montant estimatif des travaux est de 5 170 € HT. La commune sollicite l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables, et demande au Conseil Régional l'autorisation de commencer ces travaux avant la décision d'octroi de la subvention.

## 16 – Montée St Sigismond à Aime : convention relative à l'effacement du réseau Orange

Michel Genettaz expose au Conseil Municipal le projet d'effacement du réseau Montée de St Sigismond : il explique qu'il s'agit de l'enfouissement d'une ligne depuis l'arrière de l'église d'Aime.

Il indique qu'il y a lieu par conséquent de conclure une convention afin de fixer les modalités techniques et financières concernant les travaux relatifs au déplacement des réseaux de communications électroniques. Il précise que la Commune s'engage à réaliser ou faire réaliser les prestations indiquées par la convention par l'entreprise adjudicataire des travaux, et il ajoute que chaque partie prendra à sa charge les prestations qu'elle réalise dans le cadre de la convention.

Il indique que le montant total estimatif (hors taxes) des prestations prises en charge par Orange se décompose comme suit :

- Matériel Génie Civil = 2 274.48 €

- Câblage = 2 333.51 €

Frais d'étude = 1 010.32 €, soit un montant total de prise en charge par Orange de 5 618.31 €.

En complément concernant l'aménagement du quartier, Corine Maironi-Gonthier rappelle que le chemin piéton qui mène de l'aire de jeux du Pré de Foire à St Sigismond va être repris et enrobé, et que la partie du chemin la plus pentue sera aménagée avec des pas d'ânes, de façon à créer un cheminement le plus aisé possible pour tous les promeneurs.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, confirme la réalisation des travaux concernant l'effacement du réseau situé Montée de St Sigismond (enfouissement ligne depuis l'arrière de l'église à Aime).

Egalement, il approuve la convention relative au déplacement en souterrain des réseaux de communication électroniques n° 11-19-00112798 à conclure avec Orange.

## 17 – Demande d'autorisation de défrichement : parking du Chaillet à Montalbert

Michel Genettaz rappelle au conseil municipal le projet d'agrandissement du parking au lieu-dit « Chaillet » à Montalbert en aval de l'actuel parking, suite à la construction d'une nouvelle résidence touristique sur le site.

Le projet de réalisation de ces travaux à Montalbert nécessite un défrichement en forêt communale sur des terrains ne relevant pas du régime forestier et sur des terrains privés. Dans ce cadre, la commune d'Aime La Plagne sollicite auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune d'Aime-la-Plagne d'une surface de 3 761 m<sup>2</sup>.

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement sur le territoire de la commune d'Aime-la-Plagne d'une surface de 3 761 m<sup>2</sup> sur les parcelles cadastrales ci-dessous :

Parcelle appartenant à la commune mais ne relevant pas du régime forestier :

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m <sup>2</sup>
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 091	0 ha 01 a 00 ca	39
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 092	0 ha 01 a 18 ca	80
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 094	0 ha 01 a 78 ca	15
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 095	0 ha 02 a 22 ca	92
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 096	0 ha 03 a 36 ca	83
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 101	0 ha 04 a 15 ca	170
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 103	0 ha 01 a 63 ca	46
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 104	0 ha 02 a 30 ca	65
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 109	0 ha 04 a 15 ca	155
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 110	0 ha 02 a 20 ca	47
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 111	0 ha 02 a 30 ca	46
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 112	0 ha 06 a 17 ca	188
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 113	0 ha 03 a 15 ca	304
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 116	0 ha 07 a 90 ca	190
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 117	0 ha 11 a 25 ca	265
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 119	0 ha 04 a 30 ca	234
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 120	0 ha 01 a 80 ca	163
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 121	0 ha 03 a 00 ca	223
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 123	0 ha 02 a 08 ca	118
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 124	0 ha 01 a 60 ca	50
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 400	0 ha 00 a 70 ca	56
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 401	0 ha 03 a 35 ca	34



Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	Chemin communaux		3
		<b>Total</b>	<b>2 801</b>

Parcelle appartenant à des propriétaires privés:

Commune	Parcelle cadastrale	Surface de la parcelle	Surface à défricher en m <sup>2</sup>
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 093	0 ha 02 a 28 ca	200
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 102	0 ha 04 a 15 ca	180
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 114	0 ha 03 a 65 ca	155
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 118	0 ha 03 a 07 ca	297
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 122	0 ha 04 a 60 ca	125
Aime La Plagne (commune déléguée de Aime)	G I 245	0 ha 09 a 50 ca	3
		<b>Total</b>	<b>960</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>3 761 m<sup>2</sup></b>
----------------------	--	----------------------------

## **IV – Informations au Conseil municipal :**

### 18 – Compte-rendu des décisions et contrats pris par délégation de l'assemblée délibérante

..Les décisions suivantes du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué ont été prises (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

#### Pour des travaux

*Marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT*

- . Remplacement de la porte d'entrée, église de Longefoy – Eurl Claude Chenal Menuiserie, 73210 – 9 291,80 €
- . Rénovation de velux sur la toiture de la mairie de Centron – RM Charpente, 73350 – 4 455,00 €
- . Réfection de la salle de bains de l'appartement de la perception – Chauffage Traissard Mickael, 73210 – 7 557,24 €
- . F&P régulation salle de spectacle et salle des fêtes d'Aime – E2S, 74690 – 5 868,00 €

*Marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT*

- . Agrandissement des gradins du théâtre de verdure à Aime – Victor Pereira Maçonnerie sarl, 73210 – 21 225,00 €

#### Pour des fournitures

*Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT*

- . Remplacement bloc actif, église de Granier – E2S, 74960 – 214,00 €

- . Bornes wifi, école de Villette – Myosotis, 73200 – 474,00 €
- . Radars pédagogiques compacts + mâts – Lacroix signalisation, 44 801 – 18 290,25 €
- . Porte de garage électrique, atelier des espaces verts – Portalp Rhône Alpes Est, 38600 – 3 650,00 €
- . F&P d'une porte automatique coulissante double, entrée mairie d'Aime - Portalp Rhône Alpes Est, 38600 – 5 240,00 €
- . Fournitures de mobilier urbain pour l'Avenue de Tarentaise – Concept Urbain, 37210 – 17 770,00 €

Pour des services

*Marchés d'un montant inférieur à 20 000,00 € HT*

- . Contrôle technique « rénovation partielle de l'auberge de Granier » - Alpes Contrôle, 74940 – 2 260,00 €
- . Dossier de permis d'aménager, parking Le Chaillet à Montalbert – Agence Vial & Rossi, 73200 – 1 200,00 €
- . Assistance à la déclaration des travaux, accessibilité, 4 « dacams » - Batisafe, 73420 – 4 650,00 €
- . Evaluation environnementale, UTN de Centron – Setsi groupe Degaud, 38100 – 11 232,50 €

*Marchés d'un montant égal ou supérieur à 20 000,00 € HT et inférieur à 90 000,00 € HT*

- . Entretien des sentiers sur la commune – Société Alpes Paysages, 73200 – 20 582,76 €

La séance du Conseil municipal est levée.